

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET  
SÉANCE DU 29 MARS 2018  
N°2018.03.29.01**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Georges FERRERO, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

**Étaient présents :** Georges FERRERO, Sybille REY, Patrick ESPINET, Laurence BOUSAHLA, Philippe Marco, Nathalie MUNOZ, Franky LAPIERRE, Fanny FAUCY, Pierre CABATOUS, Monique ALBEROLA, Jeanine TORRIELLI, François PARRIAUX, Gérard CALUSSI, Monique MATHIEU, Olivier LE MAÎTRE, Philippe CHAREYRE, Rachida AMAR, Rémy BENESSIA, Édouard FRIEDLER, Pierre ROSSANO, Clivy RIDÉ-VALADY, Yolande BONNAURE, Matthieu DELLWING.

**Étaient représentés :** Éric BONNY par Franky LAPIERRE, Irène GIORDAN par Laurence BOUSAHLA, Frédéric MARQUAND par Philippe MARCO, Christian DES par Clivy RIDÉ-VALADY, Maryvonne SANTUCCI par Georges FERRERO, Colette LOPEZ par Gérard CALUSSI.

**1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 – COMMUNE**

Madame Nathalie MUNOZ, rapporteur, expose au conseil municipal que l'article L.2312-1 du Code Général des collectivités territoriales dispose que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique* ».

Madame MUNOZ précise que la loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour 2018 à 2022 et la loi de finances 2018 tendent à faire participer non plus sur le prélèvement au titre de la dgf qui reste d'ailleurs figé à 2017, mais cette fois ci par un objectif national de réduction de la dette des collectivités, et par une limitation d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette année, ce sont les communes de plus de 50 000 habitants qui contribuent.

Probablement d'autres collectivités y seront contraintes dans les années à venir.

Lors du débat, et ce pour toutes les collectivités territoriales, l'article 13 de la LFPF prévoit que chaque collectivité présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (+1.01 de 2018 à 2019, et + 0.90 de 2019 à 2020 à périmètre constant) et du besoin de financement (qui est estimé à 890 000 € en 2018, et au minimum 500 000 € en 2019 et 500 000 en 2020.)

Ces informations figurent dans le rapport d'orientation budgétaire page 12 et 15.

Concernant la situation financière 2017, Madame MUNOZ explique avoir réduit les dépenses de 2.98 % dont 1.87 % sur la masse salariale nette. Cela avait été annoncé et cela a été fait. Les produits en 2017 quant à eux ont progressé de 3.21 %.

Ainsi, et malgré un contexte fortement dégradé, La Commune a réussi sur un exercice à dégager un excédent de + 500 000 €. (Erreur formule de calcul dans écart des équilibres fondamentaux + 679.70 % et non 117.25%).

Pour 2018, considérant le programme d'investissement jusqu'à la fin du mandat, il a été voulu de dégager un autofinancement conséquent pour équilibrer ces dépenses.

En conséquence, globalement il est prévu de réduire les charges de gestion et d'augmenter l'autofinancement. Globalement le budget évoluera de + 3 %.

S'agissant des ressources, le projet de budget de la commune intégrera une révision de la fiscalité. Considérant le dégrèvement accordé par l'Etat de la taxe d'habitation sur 3 ans (30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020), à priori compensé aux collectivités intégralement sur la base des taux 2017, il a été fait le choix de ne pas augmenter le taux de cette taxe d'habitation par ailleurs vouée à disparaître.

Madame MUNOZ rappelle que ce revenu fiscal de référence est calculé par l'Administration Fiscale à partir du montant net imposable des revenus retenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu après application des règles de quotient. A ce montant imposable sont ajoutés certains revenus exonérés ou soumis à un prélèvement obligatoire, certains abattements et charges déductibles du revenu. Le seuil fixé par l'Etat pour bénéficier de l'abattement de 30 % est pour une personne seule de 27 000 €, pour un couple avec deux enfants le seuil est fixé à 55 000 €.

Au Beausset, le revenu fiscal moyen par habitant en 2016 était de 28 670 €. Malgré ce seuil, seuls 49,20 % des foyers fiscaux s'acquittent de la taxe d'habitation.

L'évolution du taux sera portée uniquement par la taxe foncière sur les propriétés bâties. En effet, la règle des liens des taux notamment le foncier non bâti et la taxe d'habitation, est maintenue. Les textes législatifs n'ont pas été modifiés. Il est en effet impossible d'augmenter ou de réduire le taux de la taxe sur le foncier non bâti si la taxe d'habitation n'évolue pas dans les mêmes proportions.

La simulation de la Commune porterait sur un coefficient de revalorisation entre 1.045 et 1.050.

L'impact sur un contribuable pour la taxe foncière sur les propriétés bâties serait avec un taux de 24.87 % (23.76 % en 2017 pour une valeur locative de 2 000 € de + 19,90 € par an. Madame MUNOZ précise que cette taxe ne concerne que les propriétaires.

Sur cette hypothèse de calcul, le produit serait de + 135 000 € environ, ce qui permettrait de couvrir la perte des dotations.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, outre la prise en charge des dépenses liées à l'application de nouvelles réglementations (protection des données personnelles, les charges de personnel), la commune s'engage à poursuivre ses actions qu'elles soient pour l'enfance, la jeunesse, les associations, enfin tout ce qui est service rendu à la population.

Sur le personnel, la masse salariale brute cette année encore sera réduite de près de 100 000€. (soit - 1.70 %). Il sera envisagé de nommer 7 agents (actuellement en contrat aidé ou auxiliaire), de maintenir 14 agents en contrat (anciennement contrats aidés), et de remplacer 4 départs (électricien, agent préventionniste, et deux postes administratifs).

Considérant le nouveau dispositif des contrats aidés (très restrictif quant aux bénéficiaires et sur le montant de l'aide réduite à 35 %, le reversement de la participation de l'Etat pour 2018 sera réduit considérablement (- 175 000 € environ).

En ce qui concerne le prélèvement sur les contributions directes (FPIC), il est prévu une évolution de ce fonds de péréquation communal et intercommunal de 28.5 % (en 2017, malgré le gel de ce fonds notre participation avait augmenté de 27 %).

Pour les logements sociaux, et suite aux actions menées, la commune n'aura pas à verser de pénalité.

Enfin, il est prévu pour 2018 une inscription importante destinée à couvrir le besoin de financement d'un montant de 890 000 €.

Un point important sur l'endettement de la commune. Lors de la nouvelle mandature, l'encours était de 4 900 000 €, et le remboursement de l'annuité était de 740 000 €. Aujourd'hui, l'encours est de 4 954 000€ et l'annuité est de 644 000 € (soit - 13 %).

L'endettement de la commune en 2018 est de 517 € par habitant. Pour les collectivités de la strate démographique du Beausset, de 5 000 à 10 000 habitants, le ratio est de 842 €.

Autre indicateur important est la capacité de désendettement qui est de 8 années au Beausset.

Enfin en section d'investissement, Madame MUNOZ expose qu'il est prévu d'inscrire au budget des opérations pour une estimation globale de 1 890 000 € dont les principales sont :

- 1 - Espace culture (autorisation de programme ouverte en 2017 - livraison prévue fin 2019). 800 000 € en 2018
- 2 - Réhabilitation du patrimoine bâti (notamment restructuration des écoles, et transfert du centre aéré) intégrant l'ADAP et les mises aux normes. 410 000 €
- 3 - Participation au financement des programmes de logements sociaux : 200 000 €
- 4 - Voirie et équipements urbains dont notamment l'aménagement sécurisé de piétonnier du supermarché casino au CFA. : 270 000 €

L'équilibre de la section d'investissement y compris le remboursement du capital de la dette sera assuré à hauteur de 1 250 000 € de ressources propres prélevées sur les dépenses de fonctionnement, de subventions et dotations estimées à 410 000 € et un emprunt de 750 000€.

L'impact de cet emprunt sur notre annuité serait en 2019 de + 5 400 € pour baisser de 35 500€ dès 2019.

Le Conseil Municipal, délibérant après avoir ouï l'exposé :

Vu les articles L 2121-29 et L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le rapport d'orientations budgétaires de la Commune annexé à la convocation à la présente séance,

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Commune pour l'exercice 2018 sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente.

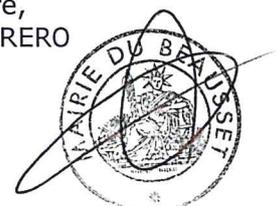
**VOTES : adopté par :** Georges FERRERO, Sybille REY, Patrick ESPINET, Laurence BOUSAHLA, Philippe Marco, Nathalie MUNOZ, Franky LAPIERRE, Fanny FAUCY, Pierre CABATOUS, Monique ALBEROLA, Jeanine TORRIELLI, François PARRIAUX, Gérard CALUSSI, Monique MATHIEU, Olivier LE MAÎTRE, Philippe CHAREYRE, Rachida AMAR, Rémy BENEZIA.

**Abstentions :** Clivv RIDÉ-VALADY, Yolande BONNAURE, Matthieu DELLWING.

**Contre :** Édouard FRIEDLER, Pierre ROSSANO.

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Georges FERRERO



Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 30/03/2018



ID : 083-218300168-20180329-2018\_03\_29\_01-DE



# ANNEXE I

## RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 COMMUNE ET BUDGET ANNEXE

Comme chaque année, avant l'examen du budget, les communes de plus de 3 500 habitants organisent un débat d'orientation budgétaire au vu d'un rapport portant sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement, les engagements pluriannuels envisagés, le besoin de financement annuel, et la structure et la gestion de la dette.

Dans une première partie, seront rappelées les principales mesures relatives aux collectivités territoriales issues de la loi de programmation des finances publiques (LPPF) pour 2018 à 2022 et de la loi de finances 2018 (LFI).

Dans l'attente de la présentation définitive du compte administratif 2017, la seconde partie sera consacrée aux résultats dégagés ces 3 dernières années, et enfin sera abordée en dernière partie, les orientations budgétaires 2018.

### 1 – Les principales mesures relatives aux collectivités territoriales :

Plus que la loi de Finances pour 2018, c'est probablement la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 2022 qui définit trois dispositions majeures pour les collectivités.

La première porte sur le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables avec une compensation de l'Etat sur les taux 2017.

La seconde consiste à faire porter le désendettement de l'Etat aux collectivités territoriales, pour ramener la dette des collectivités à 5.8 Points du PIB au lieu de 8.7 points (environ 13 milliards d'économie). Cet objectif national de désendettement se traduit par une limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixée à 1.20 % au maximum, et une réduction du besoin de financement.

Pour 2018 les collectivités concernées sont les régions, les départements, les EPCI + de 150 000 hab. et les communes de + 50 000 hab. L'Etat prévoit des mesures d'encadrement pour que les collectivités concernées atteignent cet objectif.

Enfin la 3<sup>ème</sup> disposition concerne le plafonnement des concours financiers de l'Etat attribués aux collectivités pour la durée du quinquennat, ce qui mécaniquement devrait se traduire par une baisse des dotations.

La Loi de Finances 2018 reconduit la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement public local. L'enveloppe globale est en diminution de 25 % par rapport à 2017 et sera consacrée à de grandes priorités d'investissement (rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes et sécurisation d'équipements publics, ...).

En ce qui concerne le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, le montant de l'enveloppe globale reste figé à 1 milliard d'euros. L'objectif d'atteindre 2 % des ressources fiscales du bloc communal est abandonné. Néanmoins, par des mécanismes de péréquation, les contributeurs dont la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume, risquent de subir de nouvelles augmentations.

S'agissant de la fiscalité, la Loi de Finances complète le dispositif de dégrèvement de la taxe d'habitation. Ce dégrèvement sera progressif sur 3 ans. 80 % de ménages peuvent être dispensés. Les seuils d'éligibilité au dégrèvement sont fonction du revenu fiscal de référence. Pour un revenu fiscal de référence pour une part le seuil est fixé à 27 000 € pour les deux ½ parts suivantes 8 000 € et par ½ part supplémentaire 6000 €.

Ce principe de dégrèvement permet aux communes de conserver le vote des taux et du produit fiscal. L'Etat prendra en charge ces dégrèvements dans la limite des taux applicables en 2017.

Les résidents des EHPAD, sur demande de l'établissement, pourront également bénéficier d'un dégrèvement en fonction de revenus.

Enfin, l'exonération de la taxe d'habitation pour les personnes les plus défavorisés (veufs, titulaires de l'allocation adulte handicapé.) est reconduite en 2018. Cette exonération est compensée aux communes mais sur les taux de 1991.

Enfin, s'agissant de la revalorisation des bases fiscales, et à compter de 2018, le taux de revalorisation sera celui fixé en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle) selon l'indice IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) entre novembre 2016 et novembre 2017. Ce taux serait de 1.20 %.

La LFI 2018 prévoit également pour les agents publics la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (1%) et la mise en œuvre d'une indemnité compensatrice pour compenser la hausse de la CSG.

## **2 – La situation financière rétrospective 2015 – 2017 :**

Dans l'attente de la présentation du compte administratif nous présentons une situation provisoire au 31 décembre 2017.

Ainsi, nous avons pu dégager un excédent de fonctionnement sur l'exercice et améliorer notre capacité d'autofinancement de manière significative.

Nous avons réduit nos dépenses de fonctionnement de 2.98 % par rapport à 2016. Les charges nettes de personnel sont réduites de 1.7 % (départ en disponibilité de plusieurs agents).

Les charges courantes diminuent également de 2 %. Il s'agit de tous les achats, prestations, frais de fonctionnement de l'ensemble des services.

Suite aux nombreuses interventions auprès de la Direction Générale des Finances Publiques, les régularisations de bases issues des Commissions Communales des Impôts Directs ont permis d'obtenir un produit des impôts de 5 056 172 € (soit + 66 429 €).

L'attribution de la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume prévue pour 940 523 € est portée à 1 099 599 € (+159 000 €). Elle intègre le remboursement aux communes des frais de gestion pour la compétence « tourisme ».

La taxe additionnelle aux droits de mutation a rapporté cette année 726 625 € (565 000 € en 2016).

## Rapport orientation budgétaire 2018 : rétrospective 2015 - 2017

## SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	CA 2015	CA 2016	CA provisoire 2017	ECART 2017/2016 EN %	COMMUNE ratios en € par habitant (1er janvier 2017 : 9 658 hab)	Moyenne de la strat (dgfip 2016) en €
011 - CHARGES A CARACTERE GENENRAL	2 199 155	2 224 144	2 179 451	-2.01	226	244
012 - CHARGES DE PERSONNEL BRUTES	5 144 435	5 236 770	5 170 919	-1.26		
012- CHARGES DE PERSONNEL NETTES	<b>4 640 720</b>	<b>4 733 481</b>	<b>4 644 999</b>	<b>-1.87</b>	<b>481</b>	<b>525</b>
014 - REVERSEMENT SUR FISCALITE (FPIC + SRU)	406 939	432 761	408 298	-5.65		
65 - PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	898 594	1 127 379	1 005 302	-10.83	104	101
66 - CHARGES FINANCIERES	179 199	177 176	169 161	-4.52	18	52
67 - AUTRES CHARGES	25 700	561	1 125	100.69		
68 - DOTATIONS PROVISIONS	1 000	1 000	1 000	0.00		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>8 855 021</b>	<b>9 199 791</b>	<b>8 935 255</b>	<b>-2.88</b>	<b>925</b>	<b>1 033</b>
042 - OPERATION D'ORDRE	469 276	448 277	425 294	-5.13		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 324 297</b>	<b>9 648 068</b>	<b>9 360 549</b>	<b>-2.98</b>		

## SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	CA 2015	CA 2016	CA provisoire 2017	ECART 2017/2016 en %	COMMUNE ration en € par habitant (population au 1er janvier 2017 / 9 658)	Moyenne de la strat (dgfip 2016) en €
013 - ATTENUATION DE CHARGES	504 655	503 811	525 919	4.39		
70 - PRODUITS DES SERVICES	392 617	489 298	516 472	5.55		
73 - IMPOTS ET TAXES	7 002 523	6 975 555	7 323 714	4.99		
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 622 946	1 439 467	1 373 625	-4.57		
75 - AUTRES PRODUITS DES DOMAINES	93 376	88 786	94 585	6.53		
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS+ 78 REPRISE PROVISION	28 124	59 232	26 914	-54.56		
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>9 644 242</b>	<b>9 556 148</b>	<b>9 861 229</b>	<b>3.19</b>	<b>1 021</b>	<b>1 164</b>
042 - OPERATIONS D'ORDRE	4 465	4 465	6 291	40.89		
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 648 707</b>	<b>9 560 614</b>	<b>9 867 521</b>	<b>3.21</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>324 410</b>	<b>-87 454</b>	<b>506 971</b>	<b>506871.2</b>		
002 - REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT	908 559	1 091 879	869 844	-20		
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 232 969</b>	<b>1 004 425</b>	<b>1 376 815</b>	<b>37.07</b>		

La section d'investissement fait ressortir compte tenu des restes à réaliser un besoin de financement de 96 000 €. Il sera couvert par l'excédent de fonctionnement dégagé. Parmi les opérations, ont été réalisées les travaux de réhabilitation des écoles (Malraux notamment), pour 300 000 €, l'accessibilité de nos bâtiments pour 200 000 € de travaux ou équipements réalisés, le pôle social, la maîtrise d'œuvre pour l'espace culturel (Ex Maison des arts et de la culture). Globalement, le taux de réalisation est de 75 % et le remboursement du capital de la dette de 25 %. L'emprunt nécessaire s'élève à 450 000 €.

Rapport orientation budgétaire 2018 : rétrospective 2015 - 2017					
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES					
CHAPITRE	CA 2015	CA 2016	CA provisoire 2017	ECART 2017/2016 en	Taux de réalisation
<b>TOTAL EQUIPEMENT BRUT</b>	<b>1 581 346</b>	<b>1 475 125</b>	<b>1 411 786</b>	<b>-4.29</b>	<b>74.20</b>
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVE			11 147		<b>0.59</b>
16 - REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	436 538	460 684	479 693	<b>4.13</b>	<b>25.21</b>
<b>DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 017 884</b>	<b>1 935 810</b>	<b>1 902 626</b>	<b>-1.71</b>	<b>100.00</b>
26 - PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES		200			100.00%
040 - AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	4 465	4 465	6 291		100.00%
041 - OPERATION PATRIMONIALES		11 966	85 091		99.72%
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 022 349</b>	<b>1 952 441</b>	<b>1 994 008</b>	<b>2.13</b>	<b>67.59%</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES					
CHAPITRE	CA 2015	CA 2016	CA provisoire 2017	ECART 2017/2016 en %	Taux de réalisation
13 - SUBVENTIONS	687 488	305 935	229 534	-24.97	19.38
16 - EMPRUNT	600 000	650 000	450 000	-30.77	38.00
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVE	197 320	380 140	504 672	32.76	42.62
<b>RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 484 808</b>	<b>1 336 076</b>	<b>1 184 206</b>	<b>-11.37</b>	<b>100.00</b>
040 - AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	465 457	448 277	425 293	-5.13	
041 - OPERATION PATRIMONIALES	3 818	11 966	85 091	611.10	
001 - SOLDE D'EXECUTION REPORTE	270 920	359 663	203 540	-43.41	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 225 003</b>	<b>2 155 981</b>	<b>1 898 130</b>	<b>-11.96</b>	
<b>RESULTAT</b>	<b>202 654</b>	<b>203 540</b>	<b>-95 878</b>		

ANALYSE EQUILIBRES FONDAMENTAUX						
RUBRIQUES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	ECART 2017/2016 en %
PRODUITS TOTAL DE FONCTIONNEMENT (A)	8 577 093	8 722 839	8 737 112	8 624 041	8 933 303	3.59
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 569 072	8 716 239	8 732 647	8 619 576	8 927 012	3.57
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (B)	8 173 651	8 669 601	8 412 704	8 711 495	8 426 332	-3.27
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 688 009	8 178 734	7 942 428	8 262 219	8 000 038	-3.17
<b>Résultat comptable (A-B)</b>	<b>403 442</b>	<b>53 238</b>	<b>324 408</b>	<b>-87 454</b>	<b>506 971</b>	<b>117.25</b>
VENTILATION RECETTES FONCTIONNEMENT COURANT						
<b>RESSOURCES FISCALES (73)</b>	<b>6 343 080</b>	<b>6 521 032</b>	<b>6 595 584</b>	<b>6 542 795</b>	<b>6 915 416</b>	<b>5.70</b>
dont impôts locaux	4 372 751	4 485 435	4 954 732	4 967 099	5 079 256	2.26
reversement fiscalité groupement	1 117 457	1 128 136	1 130 770	1 049 536	1 099 599	4.77
Autres impôts	852 872	907 461	510 082	526 160	736 561	39.99
<b>DOTATIONS (74)</b>	<b>1 817 559</b>	<b>1 775 882</b>	<b>1 622 846</b>	<b>1 439 467</b>	<b>1 373 625</b>	<b>-4.57</b>
Dotation Globale de Fonctionnement	1 514 450	1 445 615	1 299 840	1 147 469	1 068 253	-6.90
Attribution compensation (impôts)	134 724	126 140	130 768	107 536	135 898	26.37
autres dotations	168 385	204 127	192 238	184 462	169 474	-8.13
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>396 270</b>	<b>397 927</b>	<b>486 153</b>	<b>578 084</b>	<b>611 057</b>	<b>5.70</b>
<b>TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>8 556 909</b>	<b>8 694 841</b>	<b>8 704 583</b>	<b>8 560 346</b>	<b>8 900 098</b>	<b>3.97</b>
VENTILATION CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT						
Achat et charges externe (60/61/62)	2 094 264	2 271 647	2 185 670	2 212 259	2 170 376	-1.89
frais de personnel	4 457 469	4 713 007	4 640 720	4 733 481	4 644 999	-1.87
contingents-subventions	783 626	834 628	756 694	989 499	858 060	-13.28
impôts et taxes	12 216	11 357	12 545	11 362	9 074	-20.13
autres charges gestion courante	139 619	144 271	141 900	137 880	147 241	6.79
<b>CHARGES FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>7 487 194</b>	<b>7 974 910</b>	<b>7 737 529</b>	<b>8 084 481</b>	<b>7 829 752</b>	<b>-3.15</b>
<b>EXCEDENT BRUT FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 069 715</b>	<b>719 931</b>	<b>967 054</b>	<b>475 865</b>	<b>1 070 347</b>	<b>124.93</b>
FRAIS FINANCIERS	200 170	200 056	179 199	177 176	169 161	-4.52
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 682	21 398	17 424	59 232	25 714	-56.59
CHARGES EXCEPTIONNELLES	645	3 423	25 700	561	1 125	100.69
<b>CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>880 582</b>	<b>537 850</b>	<b>779 579</b>	<b>357 360</b>	<b>925 774</b>	<b>159.06</b>
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	524 225	534 812	436 538	460 686	479 693	4.13
<b>CAPACITE AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>356 357</b>	<b>3 038</b>	<b>343 041</b>	<b>-103 326</b>	<b>446 081</b>	<b>123.16</b>
<b>TAUX EPARGNE BRUTE</b>	<b>12.48</b>	<b>8.26</b>	<b>11.07</b>	<b>5.52</b>	<b>11.99</b>	<b>53.96</b>

### 3 – Orientations budgétaires 2018 :

#### A - Section de fonctionnement : les ressources

En l'absence d'informations et de notifications des services de l'Etat notre hypothèse repose sur des simulations.

##### 1 - Les dotations 2018 :

La simulation pour 2018 est basée sur une population DGF de 10 192 habitants (population Insee au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 9 658 habitants + 534 résidences secondaires).

En 2017 la population DGF était de 10 137 habitants. (9 583 hab + 554 résidences.). Malgré l'absence de contribution au redressement des finances publiques cette année, par un mécanisme d'écrêtement, la dotation globale de fonctionnement connaîtra à nouveau une baisse en 2018.

EVOLUTION DES DOTATIONS							
DOTATIONS	2014	2015	2016	2017	2018 (estimation)	ECART 2018/2017 (en €)	ECART 2018-2017 (en %)
Dotation forfaitaire	1 208 845	1 044 390	863 797	774 168	767 693	-6 475	-0.84
Dotation solidarité rurale ou urbaine	100 496	106 119	125 033	112 530	93 775	-18 755	-16.67
Dotation nationale péréquation	136 274	149 331	158 639	181 555	150 000	-31 555	-17.38
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>1 445 615</b>	<b>1 299 840</b>	<b>1 147 469</b>	<b>1 068 253</b>	<b>1 011 468</b>	<b>-56 785</b>	<b>-5.32</b>

Concernant la dotation de solidarité urbaine, nous l'avons perçue en totalité en 2016 pour ne plus être éligible à compter de 2017. Ainsi dans le cadre d'une garantie de sortie, nous avons perçu en 2017, 90 % de la dotation 2016. En 2018 nous percevrons 75 % du montant initial et à priori 50 % en 2019 soit 62 516 €.

Depuis 2014, la perte de recettes est de 434 000 € (soit 30 %)

- - La fiscalité 2018 :

- Les contributions directes :

La loi de finances 2018 instaure un dégrèvement sur trois ans (30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020) des cotisations de la taxe d'habitation des contribuables dont les revenus sont inférieurs à 27 000 € pour une personne seule, 43 000 € pour un couple majoré de 6 000 € par demi-part supplémentaire (soit 55 000 € pour un couple avec deux enfants).

L'Etat prendra en charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Les collectivités recevront toujours un produit de TH qui correspond aux bases définitives x le taux voté.

Si la collectivité ne vote pas un taux TH 2018 supérieur à celui de 2017, le dégrèvement 2018 sera compensé intégralement par l'Etat. Dans le cas contraire, la différence entre la compensation prise en charge par l'Etat et le produit attendu de la taxe d'habitation, sera supportée par le contribuable.

En conséquence, aucune hausse du taux d'imposition de cette taxe ne sera proposée en 2018. Le taux de la TH au Beausset est de 11.13 % depuis 2015. Le taux moyen dans le département du Var est de 23.94 % et le taux moyen national est de 24.47 %

S'agissant des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties, une évolution du taux est envisagée. L'hypothèse retenue serait l'application d'un coefficient entre 1.045 et 1.050, Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 23.76 % et de 108.11 % pour le non bâti. Les taux moyens départementaux étant respectivement de 23.94 % et 119.79 %

#### FISCALITE PREVISIONNELLE 2018

Contributions	2015	2016	2017	2018 (estimation)
73111- contributions directes	4 954 732	4 967 099	5 079 256	5 300 000
7321- attribution compensation	1 130 770	1 049 536	1 099 599	1 099 599
<b>SOUS TOTAL FISCALITE</b>	<b>6 085 502</b>	<b>6 016 635</b>	<b>6 178 855</b>	<b>6 399 599</b>
748314- compensation ex T.P.	5 024	4 261	1 326	0
74834- comp exonération taxes foncières	21 764	19 082	15 492	10 000
74835- comp exo taxe hab	103 980	84 193	118 000	110 000
<b>SOUS TOTAL COMPENSATIONS</b>	<b>130 768</b>	<b>107 536</b>	<b>134 818</b>	<b>120 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 216 270</b>	<b>6 124 171</b>	<b>6 313 673</b>	<b>6 519 599</b>

- **Les autres taxes :**

Taxe sur la consommation finale d'électricité : 250 000 €

Taxe sur les droits de mutation : 600 000 €

Taxe sur les pylônes électriques, droits de place, taxes funéraires et taxes de séjour : 163 000 €.

- **– Les produits des services et des domaines :**

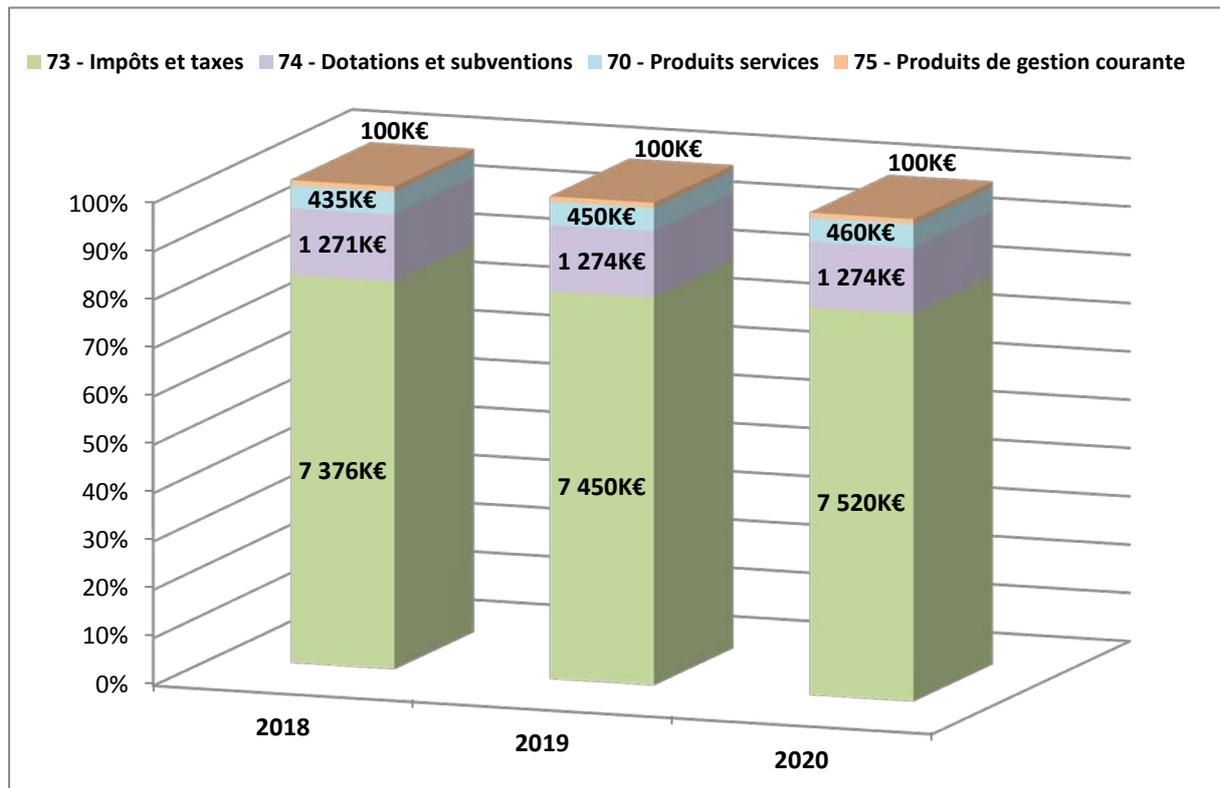
Ces produits enregistrent les ventes de prestations et services rendus aux administrés. Considérant la décision de la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume de confier l'inscription des transports scolaires à chacune des communes membres depuis la rentrée scolaire 2017, ce chapitre budgétaire sera ramené globalement à environ 435 000 €. La principale ressource provient de la vente des repas de cantine à hauteur de 320 000 € (environ 105 000 repas.).

Sont perçues également les produits des activités des clubs ados et découverte, les mercredis animés et la natation.

Pour 2018, le nombre d'enfants accueillis serait identique à 2017 soit environ 20 enfants par mercredi (au total 720 par an), 48 enfants au club découverte (432 enfants sur l'année), 36 ados par semaine (soit 288 ados) et sur 3 semaine la natation (soit 96 enfants).

La recette initialement prévue dans ce chapitre provenant de la compensation des charges par la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume pour la compétence tourisme est versée par le biais de l'attribution de compensation sur le chapitre 73.

## Prospective des recettes réelles de fonctionnement de 2018 à 2020



### B - Section de fonctionnement : les dépenses

Globalement nos dépenses totales de fonctionnement devraient évoluer de 2.99 %. Ce taux est la combinaison d'une baisse des dépenses réelles, et d'une augmentation de notre autofinancement.

#### 1 – Les dépenses réelles :

Pour dégager un autofinancement conséquent notre hypothèse budgétaire, en fonctionnement est basée sur la diminution de ces dépenses réelles Cette baisse serait de l'ordre de 1.77 % par rapport au budget 2017.

- ✓ S'agissant des charges courantes : ce poste devra intégrer en 2018, outre les différentes augmentations des tarifs (gaz, électricité, eau, assurances...) :
  - L'externalisation des prestations de nettoyage des locaux municipaux à l'exception des classes maternelles (environ 90 000 €),
  - L'application du règlement européen sur la protection des données personnelles nécessitant une mission d'audit, une analyse d'impact par un délégué (autre qu'un agent). L'impact financier pour cette mise aux normes dès le mois de mai 2018 serait de 35 000 €.
  - L'externalisation de l'entretien de l'éclairage public en année pleine pour 51 000 €.
 Enfin, toutes les prestations proposées aux familles sont maintenues, notamment le club découvert, les mercredis animés, le club ados, la natation, centre aéré,...et services rendus à la population sont reconduits. Le crédit alloué aux festivités, à la culture sont maintenus.
- ✓ Concernant les autres charges de gestion courante qui regroupent les différents contingents et participations, une baisse de 1.81 % est envisagée.
  - Participation au service départemental d'incendie et de secours pour 372 000 € (+6.38%)
  - Participations aux syndicats intercommunaux (PNR, SYMIELEC, SIVAAD...) pour 128 400 €



- Reversement à la Communauté Sud Ste Baume des frais de transports scolaires pour 62 400 € (soit – 53 % puisque nous ne reversons plus les transports scolaires des 5 communes anciennement membres du SITS).
- Subvention à la Caisse des Ecoles : 98 000 € (soit + 1.03%)  
 Subvention au CCAS maintenue à hauteur de 137 000 €. Le poste des subventions aux associations a évolué de 35 % pour notamment aider la crèche Lou Pitchoun à redresser sa situation financière fortement dégradée.

A titre d'information, le compte rendu de l'activité du CCAS en 2017 fait ressortir les indications suivantes :

<b>Accueil physique et téléphonique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1990 personnes en accueil physique :</li> <li>❖ 742 appels téléphoniques :</li> </ul>
<b>Inscriptions et renouvellements sur la liste départementale des logements sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 186 dossiers de renouvellements</li> <li>❖ 113 nouvelles inscriptions</li> <li>❖ Soit un total de 298 demandes dont 232 Beaussetans et 66 autres communes.</li> </ul>
<b>Instruction des dossiers d'Aides Sociales facultatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Bons alimentaires : 140 bons distribués (environ 30 familles)</li> <li>❖ Facture à la cantine gratuite partielle :                      janvier –février : 30 enfants                      mars-avril : 29                      mai-juin : 31                      septembre-octobre : 23                      novembre-décembre : 25</li> <li>❖ Aides aux loyers : 21 demandes d'aide dont 4 dossiers refusés (Q.F.S ou garant sur le bail)</li> </ul>
<b>Instruction des dossiers d'Aides Sociales Légales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Instruction des dossiers R.S.A : 11</li> <li>❖ Instruction des dossiers A.PA : 50</li> <li>❖ Instruction des dossiers M.D.P.H : 46</li> <li>❖ Instruction des dossiers aide sociale (placement maison de retraite + obligation alimentaire + IME (institut médico-éducatif) : 31</li> </ul>
<b>Plan canicule</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 50 packs d'eau ont été livrés aux personnes vulnérables</li> <li>❖ 23 personnes ont demandées à être visitées dans le cadre du plan canicule.</li> </ul>
<b>Repas des anciens (budget de la commune)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 736 invitations envoyées pour :</li> <li>❖ 182 personnes inscrites au repas</li> <li>❖ 232 colis simples et 151 colis doubles offerts aux personnes de 75 ans et plus</li> <li>❖ 60 chocolats de Noël offerts aux enfants défavorisés (secours catholique et Croix rouge)</li> </ul>
<b>Hébergement d'urgence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 placement</li> </ul>
<b>Banque Alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 118 personnes + 6 bébés s'approvisionnent à la banque alimentaire du Beausset</li> </ul>

Enfin, l'enveloppe budgétaire globale consacrée aux associations au titre des subventions demeure identique à 2017.

✓ **Les frais de personnel :**

Les charges de personnel devront intégrer cette année les mesures prises dans le cadre de la loi de finances 2018, notamment l'augmentation de la CSG de 1.7 % pour tous les agents compensés par une indemnité (sauf pour les contrats aidés).

Les charges sociales et patronales en fonction des régimes sont modifiés au 1<sup>er</sup> janvier :

❖ Régime des fonctionnaires :

Suppression du fonds national de solidarité (1%)

Baisse de la cotisation patronale Maladie (-1.62 %)

Augmentation de la cotisation salariale retraite (0.27 %)

❖ Régime Général :

Baisse de la cotisation patronale Assedic (-1.40 %)

Suppression pour le régime général de la cotisation salariale maladie (-0.75 %)

Augmentation de la cotisation patronale maladie (+0.11 %)

Contrats aidés (cui ou avenir) : suppression de la cotisation maladie (-0.75 %)

Autres mesures en matière de ressources humaines pour 2018 :

❖ Application d'un jour de carence pour les agents en maladie.

❖ Gel du point d'indice et report du parcours professionnel carrières et rémunérations

L'effectif rémunéré au 1<sup>er</sup> janvier est en diminution (disponibilité ou départ en retraite) pour les fonctionnaires. Depuis la suppression du dispositif des contrats aidés en 2017, 13 contrats n'ont pu être renouvelés.

REGIME	2016	2017	2018	ECART
FONCTIONNAIRES	135	129	120	-9
AUXILIAIRES/CONTRATS	13	13	22	9
CONTRATS AIDES	30	29	16	-13
<b>TOTAL</b>	<b>178</b>	<b>171</b>	<b>158</b>	<b>-13</b>

Depuis 2016, l'effectif total est réduit de 20 agents.

Nous envisageons de procéder :

- à la nomination de 7 agents (recrutés en contrat aidé ou contrat depuis 2012)
- au maintien sur les postes indispensables au fonctionnement des services et notamment dans nos écoles de 14 agents en contrat
- au remplacement de l'agent préventionniste, d'un électricien pour remplacer un agent en retraite, et deux postes administratifs.

Ce poste globalement sera réduit de 1.70 % environ, soit un montant estimatif de 5 300 000 €.

Nous sommes en attente des nouveaux dispositifs pour les contrats aidés.

- ✓ Le reversement sur la fiscalité : le fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC) et pénalité pour les logements sociaux) :

S'agissant du FPIC, la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume étant contributrice en fonction de son potentiel financier, les communes membres, quel que soit leur potentiel, sont contributrices.

Ainsi, pour 2018 nous prévoyons, après une hausse en 2017 de près de 27 %, de porter notre contribution à 250 000 €. La notification devrait intervenir courant juillet 2018.

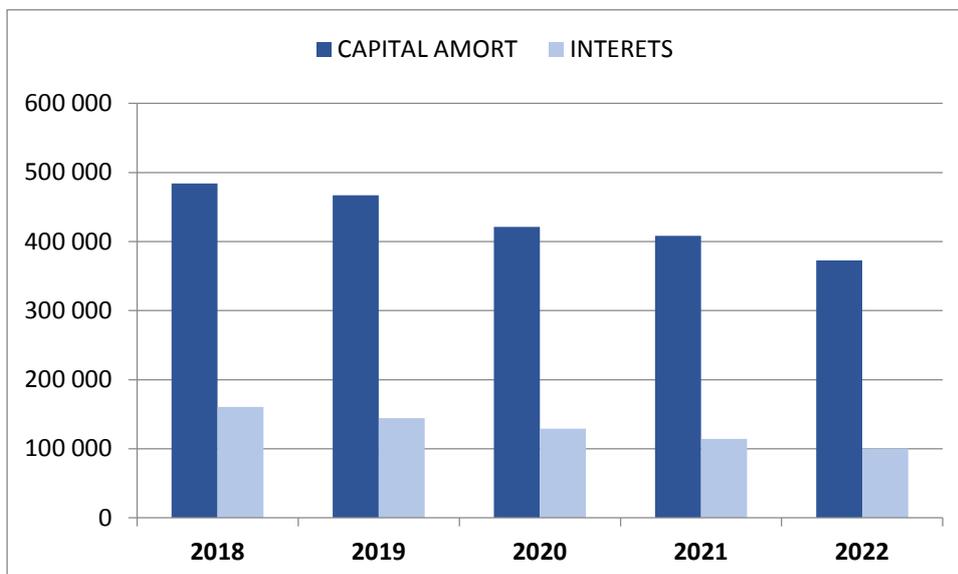
La pénalité au titre de la loi SRU pour 2018 était estimée à 330 000 €. Suite aux nombreuses démarches auprès des services de la Préfecture (D.D.T.M), et après déduction des actions engagées par la commune pour les projets de construction de logements sociaux, nous n'aurons pas de pénalité cette année.

EVOLUTION DES PRELEVEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES										
REVERSEMENT	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017 en €	en %	TOTAL CUMULE VERSE DE 2013
FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)	0	45 406.00	71 124.00	98 490.00	161 301.00	203 977.00	250 000.00	46 023.00	28.53	830 298.00
PENALITES POUR NON REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX (ART 55 LOI SRU)	0	0	0	231 337.18	271 459.94	204 321.00	0	-204 321.00	-75.27	707 118.12
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>45 406.00</b>	<b>71 124.00</b>	<b>329 827.18</b>	<b>432 760.94</b>	<b>408 298.00</b>	<b>250 000.00</b>	<b>-158 298.00</b>	<b>-36.58</b>	<b>1 537 416.12</b>

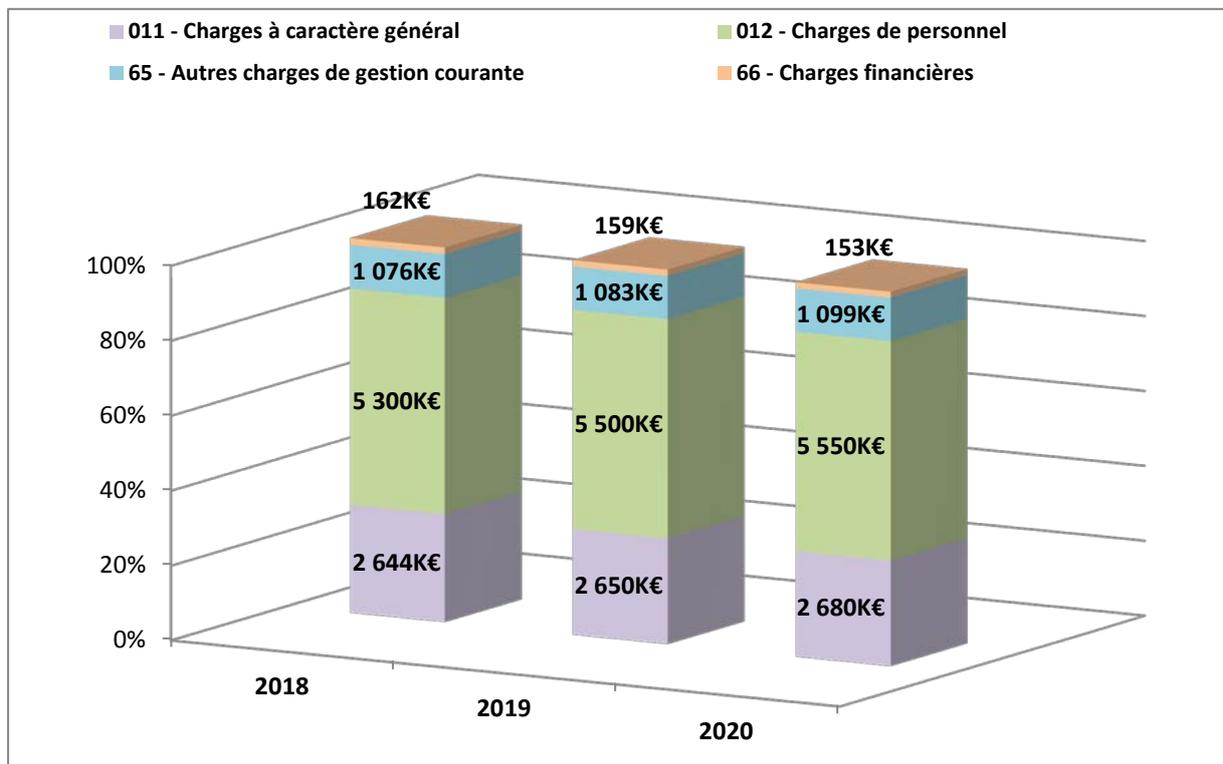
A noter là encore que la Commune a contribué depuis 2014 au versement de un million et demi d'euros.

- ✓ Les frais financiers :

Pour 2018, le montant du remboursement des intérêts de la dette sera de 160 500 € soit moins 5.25 % .



Pour achever la section de fonctionnement, nous avons estimé jusqu'en 2020 les charges.



### 1 – Les dépenses de fonctionnement d'ordre :

Considérant la baisse de nos dépenses courantes et le faible recours à la fiscalité, nous dégageons un financement par le fonctionnement de nos investissements de 1 250 000 € soit + 72.64 %. Les dotations aux amortissements seront de 360 000 € et l'autofinancement serait de 890 000 €.

### B : SECTION D'INVESTISSEMENT :

#### 1 – Les dépenses financières : Remboursement du capital de la dette.

Pour 2018, le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier est de 4 954 398 €. soit un endettement par habitant de 517 €. L'endettement pour les communes de même strate (5 000 à 10 000 hab.) est de 842 €. Dans le cadre du plan des PLPFP 2018-2022, l'institution d'une « règle d'or » fixant un ratio maximal de désendettement en nombre d'année pour les communes de + 10 000 habitant a été assoupli.

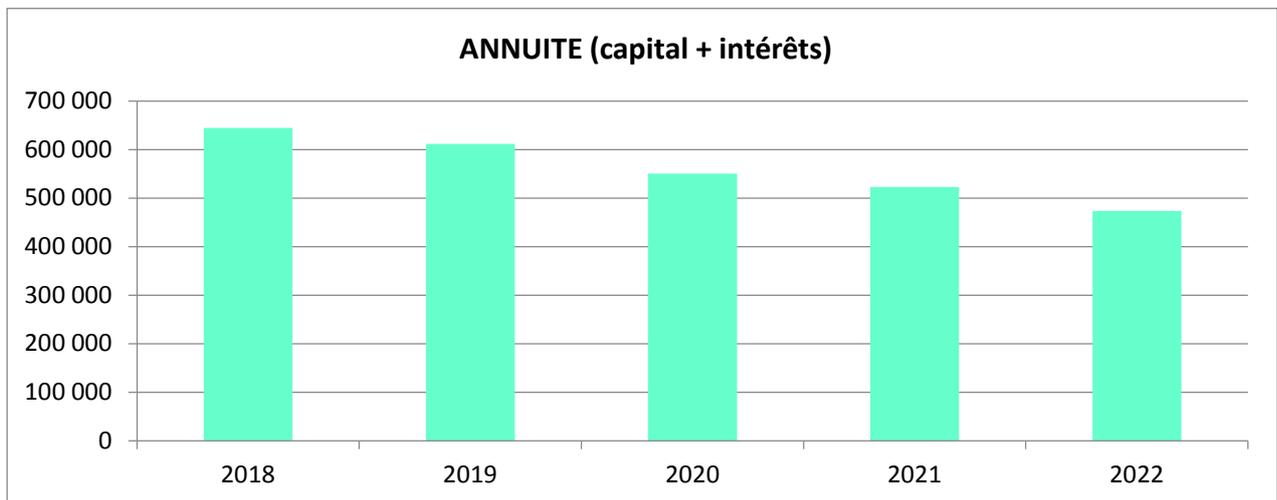
Seules les plus grandes collectivités doivent dès 2018 participer à aux efforts de gestion et se conformer à une obligation de désendettement (12 ans maximum pour les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). Un rapport en fin d'année sera présenté pour étendre ou pas cette obligation aux autres collectivités. Le calcul se fait selon la capacité d'autofinancement brute soit de la dernière année soit des 3 dernières années.

Notre capacité de désendettement pour notre commune serait de 8 années.

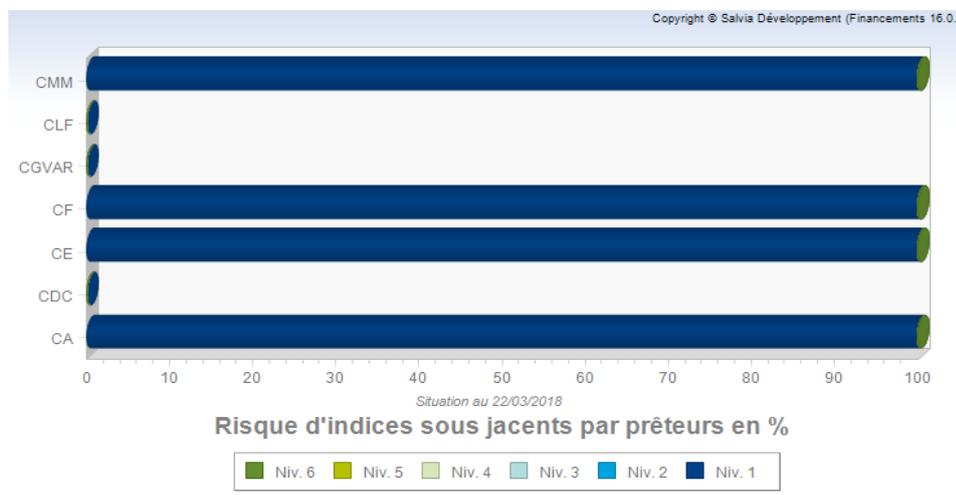
Le remboursement du capital en 2018 sera de 483 846 € (+0.87 %) et représente un ratio de 50 € par habitant. Le ratio des collectivités de 5 000 à 10 000 habitants est de 85 €.

Le remboursement de l'annuité (capital plus intérêt) est de **644 344 €** soit une baisse de 0.82 %. Et ce avec la réalisation d'un emprunt de 450 000 € en 2017 au taux de 1.50 %. Ci-après tableau de notre encours au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre, et les annuités jusqu'en 2024.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours au 01/01	4 954 398	4 470 553	4 003 371	3 582 010	3 173 705	2 800 943	2 416 862
66111 (Intérêts)	160 499	144 151	128 960	114 350	100 431	86 971	73 005
1641 (Emprunt)	483 845	467 182	421 361	408 305	372 762	384 082	395 906
<b>Total payé sur l'ann</b>	<b>644 344</b>	<b>611 333</b>	<b>550 321</b>	<b>522 655</b>	<b>473 193</b>	<b>471 053</b>	<b>468 911</b>
<b>capital restant du 31/12</b>	<b>4 470 553</b>	<b>3 859 220</b>	<b>3 453 050</b>	<b>3 059 355</b>	<b>2 700 512</b>	<b>2 329 890</b>	<b>1 947 951</b>



Selon la charte de Gissler, notre encours par prêteur ne présente aucun risque puisque 100 % de notre dette est classée niveau 1 et classe A.





## 2 – Les dépenses d'équipement : de 2018 à 2020

**1 - PROGRAMME ESPACE CULTUREL** (réhabilitation de la Maison des Arts) : Suite à la phase d'étude de notre maître d'œuvre l'autorisation de programme ouverte en 2017 pour un montant de 1 500 000 € sera révisée.

Le montant révisé total de cette autorisation de programme pour les travaux, maîtrise d'œuvre, études, diagnostics est estimé à 1 830 000 € TTC.

2017 : Crédit de paiement : 153 800 € (Engagement maîtrise d'œuvre et diagnostics)

2018 : Crédit de paiement : 800 000 €

2019 : Crédit de paiement solde : 876 200 €

Le financement prévisionnel pour équilibrer ce programme serait assuré :

- Subventions de l'Etat à hauteur de 40 % :	600 000 €
- Subvention de la Région (12.29%)	187 000 €
- Département (*)	200 000 €
- Fonds soutien à l'investissement 2018	200 000 €
Total subventions	1 187 000 €

(\*) le département nous a notifié l'attribution d'une première subvention de 100 000 €.

Le besoin de financement serait de 643 000 € à charge de la commune (emprunt et autofinancement).

## 2 –PROGRAMME DE REHABILITATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE BATI : 410 000€

Ce programme comprendra notamment les travaux de restructuration des écoles et du centre aéré pour la rentrée scolaire, des mises au normes dans le cadre de l'accessibilité PMR, l'aménagement du Pôle Social (après les travaux de confortement du bâtiment).

## 3 - PROGRAMME DE VOIRIE ET RESEAUX et EQUIPEMENTS URBAINS : 270 000 €.

Crédit nécessaire notamment à la participation aux travaux réalisés par le Département pour l'aménagement d'un piétonnier (trottoirs) du supermarché CASINO au CTM., étude pluvial, travaux de de sécurisation des abords de voies en matière de débroussaillage, et mobilier urbain..

## 4- PROGRAMME EQUIPEMENT DES SERVICES : 90 000 € destiné à l'acquisition de matériel, d'un véhicule, et de mobilier pour tous les services.

## 5 – PROGRAMME LOGEMENTS SOCIAUX : 200 000 € : versement de la subvention à Var Habitat de 100 000 €, et participation aux travaux pour raccordement des logements au réseau EDF.

**6 – PROGRAMME CIMETIERE** : 50 000 € pour l’acquisition de caveaux et la réalisation de toilettes publiques.

**7 – PROGRAMME PLU ET ACQUISITIONS FONCIERES** : 70 000 €.

**3 – Les recettes pour le financement des opérations :**

L’équilibre prévisionnel des dépenses d’équipement, en l’attente des notifications de subventions, serait assuré par l’inscription des recettes :

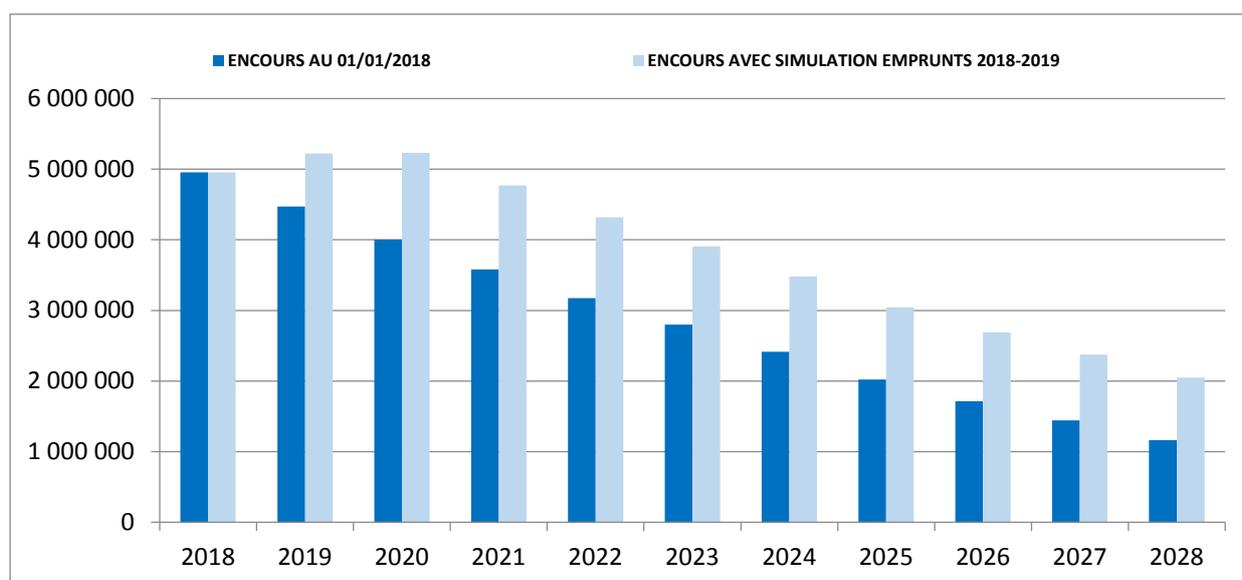
- Subventions : 170 000 €
- Emprunt : 750 000 €
- Dotations et FCTVA : 240 000 €
- Ressources propres : 730 000 €

**PROSPECTIVE**

Nous avons projeté de 2017 à 2020, 5 000 000 € d’investissement avec un recours à l’emprunt de 2 000 000 €. En 2017 sur 1 500 000 € d’opérations, nous avons réalisé un emprunt de 450 000 €. En 2018, nous prévoyons 1 900 000 € d’opérations avec un emprunt de 750 000 € et pour 2019, nous prévoyons 2 000 000 € d’opérations avec un emprunt de 500 000 €.

Ainsi pour une réalisation cumulée totale de 5 400 000 €, le financement par l’emprunt serait de 1 700 000 € maximum (soit 31 % des investissements).

**IMPACT SUR ENDETTEMENT EN CAPITAL AU 1<sup>ER</sup> JANVIER**



Dans l'hypothèse de réalisation de ces emprunts pour la période 2018 à 2020, l'impact sur le paiement des annuités serait en 2019 de + 5 404 € et à partir de 2020 l'annuité serait réduite de 35 401 €.

libelle	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Encours au 01/01	4 954 398	5 220 553	5 229 956	4 769 101	4 320 513	3 906 661	3 480 668	3 042 013	2 689 956	2 374 437	2 050 117
66111 (Intérêts)	160 499	159 151	153 492	138 091	123 367	109 085	94 281	80 770	68 968	58 025	48 491
1641 (capital)	483 845	490 597	460 855	448 589	413 851	425 993	438 656	352 057	315 519	324 320	240 104
<b>TOTAL annuité</b>	<b>644 344</b>	<b>649 748</b>	<b>614 347</b>	<b>586 680</b>	<b>537 218</b>	<b>535 078</b>	<b>532 937</b>	<b>432 827</b>	<b>384 487</b>	<b>382 345</b>	<b>288 596</b>
capital au 31/1	5 220 553	5 229 956	4 769 101	4 320 513	3 906 661	3 480 668	3 042 013	2 689 956	2 374 437	2 050 117	1 810 013

Il est précisé que les emprunts sont contractés en fonction des besoins réels et des financements obtenus en cours d'année.

## PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE.

ANALYSE EQUILIBRES FONDAMENTAUX CONSOLIDES (COMMUNE ET REGIE DES EAUX)					
RUBRIQUES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	ECART 2017/2016 en %
PRODUITS TOTAL DE FONCTIONNEMENT (A)	9 937 021	9 938 662	9 847 328	10 168 342	3.26
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 848 435	9 852 211	9 760 878	10 078 832	3.26
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (B)	9 844 777	9 588 101	9 910 226	9 611 968	-3.01
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 223 725	9 003 486	9 357 765	9 072 745	-3.05
<b>Résultat comptable (A-B)</b>	<b>92 244</b>	<b>350 561</b>	<b>-62 898</b>	<b>556 374</b>	<b>111.30</b>
VENTILATION RECETTES FONCTIONNEMENT COURANT					
<b>RESSOURCES FISCALES (73)</b>	<b>6 521 032</b>	<b>6 595 584</b>	<b>6 542 795</b>	<b>6 915 416</b>	<b>5.70</b>
dont impôts locaux	4 485 435	4 954 732	4 967 099	5 079 256	2.26
reversement fiscalité groupement	1 128 136	1 130 770	1 049 536	1 099 599	4.77
Autres impôts	907 461	510 082	526 160	736 561	39.99
<b>DOTATIONS (74)</b>	<b>1 775 882</b>	<b>1 622 846</b>	<b>1 439 467</b>	<b>1 373 625</b>	<b>-4.57</b>
Dotation Globale de Fonctionnement	1 445 615	1 299 840	1 147 469	1 068 253	-6.90
Attribution compensation (impôts)	126 140	130 768	107 536	135 898	26.37
autres dotations	204 127	192 238	184 462	169 474	-8.13
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>1 686 713</b>	<b>1 779 970</b>	<b>1 900 747</b>	<b>1 935 222</b>	<b>1.81</b>
<b>TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>9 983 627</b>	<b>9 998 400</b>	<b>9 883 009</b>	<b>10 224 264</b>	<b>3.45</b>
VENTILATION CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT					
Achat et charges externe (60/61/62)	3 016 142	2 953 716	3 011 988	2 955 382	-1.88
frais de personnel	4 980 040	464 072	5 012 529	4 919 490	-1.86
contingents-subventions	834 628	756 694	989 499	858 060	-13.28
impôts et taxes	11 479	12 685	11 484	9 232	-19.61
autres charges gestion courante	144 271	141 900	137 880	147 241	6.79
<b>CHARGES FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>8 986 560</b>	<b>4 329 067</b>	<b>9 163 380</b>	<b>8 889 406</b>	<b>-2.99</b>
<b>EXCEDENT BRUT FONCTIONNEMENT</b>	<b>997 067</b>	<b>5 669 333</b>	<b>719 629</b>	<b>1 334 858</b>	<b>85.49</b>
FRAIS FINANCIERS	200 056	179 199	177 176	169 161	-4.52
PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 398	17 424	59 232	25 714	-56.59
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 423	25 700	561	1 125	100.69
<b>CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>814 986</b>	<b>5 481 858</b>	<b>601 125</b>	<b>1 190 285</b>	<b>98.01</b>
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	546 280	448 372	472 899	503 298	6.43
<b>CAPACITE AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>268 705</b>	<b>5 033 486</b>	<b>128 226</b>	<b>686 988</b>	<b>81.34</b>
<b>Taux épargne brute</b>	<b>10.12</b>	<b>57.54</b>	<b>7.37</b>	<b>13.24</b>	<b>44.33</b>